



THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO

SCHOOL FEE SCHEDULE & TERMS AND CONDITIONS 2017/2018

Tuition fees include: Stationery, materials and textbooks at all levels; outings and short trips connected to class work; IGCSE & IB examination fees; lunch for students in Classes Transition to Class 9 (4 days a week) and classes 10 and 11 (5 days a week); the annual CAM bus card.

Not included in the Tuition Fees: Individual musical instrument lessons and some extra-curricular activities will also be charged at cost. Lunch is an optional extra for students in Classes 12 and 13. Specific learning support will be charged on an individual basis.

Sports uniforms are obligatory for all students from Transition to Class 11 and will be charged separately.

The tuition fee schedule for 2017 / 2018 appears below:

Class	Total Annual Tuition Fees (Euros)	First Payment 40% of annual fee. Payable on or before March 15 th , 2017	Final Payment 60% of annual fee. Payable on or before June 1 st , 2017
Afternoon Crèche	Fees calculated according to the number of hours of presence		
K.A.M – Kindergarten Morning Class	10 100	4 040	6 060
Early Years Transition to Class 3	19 700	7 880	11 820
Primary School Classes 4 to 6	20 400	8 160	12 240
Middle School Classes 7 to 9	22 650	9 060	13 590
Secondary School Class 10	24 820	9 930	14 890
Secondary School Class 11	25 400	10 160	15 240
Secondary School Class 12	24 660	9 870	14 790
Secondary School Class 13	25 550	10 220	15 330

New application fees

Application Fee € 250. –

This fee is paid when applying for a place at the school for the first time. This fee covers administrative time and cost in processing the application. It is a one-time, non-refundable fee paid per family.

Registration Fee € 1.500. –

This fee accompanies the Enrolment Agreement which is only sent when a place has been officially offered. It is a one-time, non-refundable payment for each new student. A place in the school is reserved only after the Registration Fee is settled and the Enrolment Agreement is signed.

Capital Development Fund Fee € 5.000. –

This fee is paid once, as from Kindergarten Morning Class, for each new student and is non-refundable. It is payable at the same time as the 1st installment of tuition fees. The fund is used for the continual improvement and upgrading of the school.

Tuition Fees for New and re-enrolling students:

Tuition Fee – due by March 15th, 2017

40 % of Annual Fee

Tuition Fee – due by June 1st, 2017

60 % of Annual Fee

No student will be considered enrolled, unless all tuition and other fees have been fully paid by the due date.

TERMS AND CONDITIONS

Tuition Fees

Payable in two installments:

First installment:	on or before March 15th, 2017	40 % of the annual fee
Second installment:	on or before June 1st, 2017	60 % of the annual fee

It is understood that the enrolment of a student is for the full school year and that tuition is therefore payable on a whole year basis. Exceptions are addressed under the paragraph headed "Withdrawals".

There can be no refund of fees due to absence, or early withdrawal, for any reason.

Late Payment Charge

Invoices will be sent out by the beginning of the month in which payment is due. The school will apply a late fee of 5% on each overdue installment from the day following due date.

Failure to Pay Invoices

The school reserves the right to refuse entry to school and final examinations and to withhold diplomas, reports and transcripts for students whose invoices are not settled by the due date.

Payment Methods

By bank transfer to the account of "The International School of Monaco".

Payment to the school may also be made by cheque made payable to "The International School of Monaco" on condition that it is drawn on a bank based in either Monaco or France.

Payment by cash, credit cards or cheques drawn on any other banks will not be accepted.

Payments must be sufficient to cover any financial charges arising from foreign currency transactions.

The school's bank account details for the 2017/2018 school year are:

BNP PARIBAS MONACO LA CONDAMINE (09174)
IBAN MC58 3000 4091 7400 0100 7366 718
BIC BNPAMCM1

Entry of a Student during the School Year

If the school accepts a student for a period shorter than a school year, the tuition fees will be calculated as follows:

Students enrolling up to and including December 31st, 2017 – 100% of total annual fees

Students enrolling after January 1st, 2018 – 60% of total annual fees

Students enrolling after April 1st 2018 – 30% of total annual fees

Re-Enrolment

Parents will be sent the re-enrolment form for the following school year, in February. Places for students will only be reserved after the Re-Enrolment Agreement has been signed and the 40 % payment has been received by the due date. Places will be finally secured when the remaining 60% has been paid.

The school reserves the right to deny re-enrolment to any student if, in its opinion, there are reasons that the re-enrolment would not be in the best interest of the student and/or the School.

Early departure of a Student during the School Year

Notification of the early withdrawal of a student during the school year, must be made in writing to the Director. No reimbursement of school fees will be made.

Withdrawals

Notification of cancelled registrations or withdrawals must be sent in writing to the Director. Under no circumstances will the school fees be refunded.

Financial Support for Larger Families

A 10% reduction in fees is offered for the 3rd child from the same family, 15% on fees for the 4th child and 20% on fees for the 5th child.

Membership of the Association

The statutory membership fee, which automatically makes each family a member of the School Association, is included in the Tuition Fees.

ECOLE INTERNATIONALE DE MONACO

FRAIS DE SCOLARITE & CONDITIONS GENERALES 2017/2018

Les frais de scolarité comprennent: Les fournitures scolaires, les livres à tous les niveaux ; les sorties scolaires en relation avec le travail fait en classe ; les frais d'inscription aux examens de l'IGCSE et du BI ; les repas pour les élèves à partir de la classe de Transition à la classe 9 (4 jours par semaine) et des classes 10 et 11 (5 jours par semaine) ; la carte annuelle de bus de Monaco délivrée par la CAM.

Sont exclus des frais de scolarité: Les cours de musique et autres activités extra scolaires seront également refacturés aux parents. Les repas à la cantine sont optionnels pour les classes 12 et 13. Le soutien scolaire individuel sera refacturé au cas par cas.

Les uniformes de sport sont obligatoires pour tous les élèves de la classe Transition à la classe 11 et sont en sus.

Le barème des frais de scolarité 2017 / 2018 est le suivant :

Classe	Frais annuels de scolarité (Euros)	Premier paiement 40% des frais annuels A régler avant le 15 mars 2017	Paiement final 60% des frais annuels A régler avant le 1 juin 2017
Après-Midi – Crèche	Frais calculés en accord avec le nombre d'heures de présence		
K.A.M – Maternelle Matinée uniquement	10 100	4 040	6 060
Ecole Maternelle Transition à Classe 3	19 700	7 880	11 820
Ecole Primaire Classes 4 à 6	20 400	8 160	12 240
Collège Classes 7 à 9	22 650	9 060	13 590
Lycée Classe 10	24 820	9 930	14 890
Lycée Classe 11	25 400	10 160	15 240
Lycée Classe 12	24 660	9 870	14 790
Lycée Classe 13	25 550	10 220	15 330

Frais pour une première inscription à l'école

Frais de dossier € 250. –

Ces frais sont à régler lors d'une première demande d'admission. Ils couvrent les frais administratifs et sont payables une seule fois par famille et ne sont pas remboursables.

Frais d'inscription € 1.500. –

Ils accompagnent le Formulaire d'Inscription qui sera délivré lorsqu'une place au sein de notre école a été officiellement offerte. Cette somme, non remboursable, n'est payée qu'une seule fois par nouvel élève. La place dans l'école n'est réservée que lorsque les frais d'inscription ont été versés et que le Formulaire d'Inscription a été dûment signé.

Contribution au fond de développement € 5.000. –

Ces frais, payables une fois par enfant, sont facturés à partir de la Maternelle (KAM) et sont non-remboursables. Ils sont à payer avec le 1^{er} règlement des frais de scolarité. Ces fonds servent à l'amélioration constante et à la modernisation de l'école.

Frais de scolarité pour les nouveaux élèves et pour une réinscription

Frais de scolarité à régler avant 15 mars 2017

40% des frais annuels

Frais de scolarité à régler avant 1^{er} juin 2017

60 % des frais annuels

Les élèves sont inscrits à l'école que lorsque les frais de scolarité sont acquittés en totalité.

CONDITIONS GENERALES

Frais de Scolarité

Payables en deux versements :

Premier versement :	Avant le 15 mars 2017	40 % des frais annuels de scolarité.
Second versement :	Avant le 1 juin 2017	60 % des frais annuels de scolarité.

Il est entendu que l'inscription d'un élève est pour l'ensemble de l'année scolaire. Les frais de scolarité sont établis sur cette base. En cas d'exception, veuillez-vous référer aux paragraphes ci-dessous « Annulation d'inscription » et « Départ d'un élève ».

Les frais de scolarité demeurent acquis à l'école quelles que soient les raisons de l'absence d'un enfant.

Retard de Paiement

Les factures sont envoyées au plus tard au début du mois au cours duquel le règlement est dû. Afin de couvrir les frais administratifs l'école facturera des frais de retard de paiement équivalent à 5 % du montant à percevoir.

Absence de Paiement

En cas de non règlement, l'école se réserve le droit de refuser l'accès d'un élève à l'école, de ne pas l'autoriser à se présenter aux examens de fin d'année et de différer la remise des diplômes, bulletins scolaires et dossier de scolarité.

Méthodes de Paiement

Par virement bancaire sur le compte de « The International School of Monaco ».

Les paiements peuvent également s'effectuer par chèque à l'ordre de «The International School of Monaco» à condition que le compte à débiter soit basé à Monaco ou en France.

Les paiements en espèce, par Carte Bleue ou provenant d'autres banques extérieures à Monaco ou à la France ne seront pas acceptés.

Les paiements doivent inclure les frais bancaires de transaction liés au change.

Le numéro de compte de l'école pour l'année scolaire 2017/2018 est :

BNP PARIBAS MONACO LA CONDAMINE (09174)

IBAN MC58 3000 4091 7400 0100 7366 718

BIC BNPAMCM1

Arrivée d'un élève en cours d'année scolaire

Dans le cas où l'école accepte un élève en cours d'année scolaire, les frais de scolarité seront calculés à titre individuel comme suit : Les élèves s'inscrivant jusqu'au 31 décembre 2017 – 100% des frais annuels de scolarité

Les élèves s'inscrivant à partir du 1^{er} janvier 2018 – 60% des frais annuels de scolarité

Les élèves s'inscrivant à partir du 1^{er} avril 2018 – 30% des frais annuels de scolarité

Réinscription

En février, les parents reçoivent un formulaire de réinscription pour l'année scolaire suivante. La place d'un élève ne sera réservée que lorsque le « Formulaire d'inscription » aura été retourné dûment signé et que le versement de l'acompte de 40% aura été effectué. La place ne sera garantie uniquement lorsque les 60% restants auront été payés. L'Ecole se réserve le droit de refuser la réinscription s'il est estimé qu'elle n'est pas dans l'intérêt de l'élève et/ou de l'Ecole.

Annulation d'inscription

Toute notification d'annulation d'inscription devra être faite par écrit au Directeur. Les frais d'inscription et la contribution au Fond de Développement ne sont en aucun cas restitués.

Départ d'un élève

Le départ définitif d'un élève en cours d'année scolaire devra être notifié par écrit au Directeur. Les frais de scolarité ne seront en aucun cas remboursés.

Famille nombreuse

Une réduction du montant des frais de scolarité sera accordée aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'école, à savoir 10% pour le 3^{ème} enfant, 15% pour le 4^{ème} enfant et 20% pour le 5^{ème} enfant de la même famille.

Membre de l'Association

La cotisation à l'Association de l'Ecole est comprise dans les Frais de Scolarité. Les parents deviennent automatiquement membres de l'Association.



THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO
Association Monégasque à but non lucratif

12, Quai Antoine 1^{er} - MC 98000 Monaco - Tél. +377 93.25.68.20 - Fax +377 93.25.68.30
e-mail : ecoleism@cote-dazur.com

